



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.70
12 décembre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 70e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 6 décembre 1988, à 10 heures

Président : M. DLAMINI (Vice-Président) (Swaziland)

La situation au Moyen-Orient [40] (suite)

- a) Rapports du Secrétaire général
- b) Projets de résolution

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe [86]

- b) Programmes spéciaux d'assistance économique : Rapport de la Deuxième Commission

Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité : Rapport de la Deuxième Commission [148] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Dlamini (Swaziland), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

- a) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/272, A/43/683, A/43/691, A/43/867)
- b) PROJETS DE RESOLUTION (A/43/L.44 à A/43/L.46)

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La crise du Moyen-Orient polarise depuis plus de 40 ans l'attention de la communauté internationale car c'est l'une des causes les plus dangereuses et les plus sérieuses d'instabilité internationale. En raison de l'importance du Moyen-Orient pour l'économie mondiale et les relations internationales, il est compréhensible que la situation dangereuse qui existe dans cette région soit une question qui préoccupe au plus haut point la communauté internationale.

Le débat de cette année sur la situation au Moyen-Orient est marqué par un soulèvement vieux d'un an du peuple palestinien contre l'occupation israélienne et il se déroule à la suite des importantes décisions adoptées par le Conseil national palestinien à Alger qui, de l'avis de la grande majorité des Etats Membres, ont ouvert de nouvelles perspectives d'ouverture d'un dialogue en vue d'une solution pacifique de la crise du Moyen-Orient et du problème de Palestine qui en est le centre.

M. Pejic (Yougoslavie)

Toutefois, je ne peux, une fois de plus, que souligner que la Yougoslavie regrette vivement la décision des Etats-Unis d'Amérique de refuser un visa au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Yasser Arafat. Cette décision a frustré l'espoir que la présente session de l'Assemblée générale à New York s'efforcera de manière décisive de surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie de la solution au problème du Moyen-Orient.

La situation peu satisfaisante qui règne au Moyen-Orient résulte essentiellement du recours persistant à la force, de la violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des pays de la région, de la politique d'annexion et d'occupation, ainsi que du déni des droits légitimes des peuples de la région à l'autodétermination et au développement indépendant. Les causes profondes de cette situation sont la politique d'Israël et son refus constant d'accepter le dialogue pour parvenir à une solution juste et durable du problème palestinien. Un facteur qui aggrave la situation générale au Moyen-Orient est l'effort persistant des forces non régionales pour influencer les événements et faire en sorte qu'ils soient conformes à leurs intérêts et leurs besoins globaux.

Les événements dramatiques qui se produisent sur la Rive occidentale et à Gaza témoignent du caractère insoutenable de la situation créée par l'occupation israélienne. La décision de proclamer l'Etat palestinien, que la Yougoslavie a officiellement reconnu avec un grand nombre d'autres pays, traduit les aspirations constantes du peuple palestinien à décider de sa destinée de manière libre et indépendante. Le soulèvement de la population palestinienne est en même temps le signe que tout retard dans la solution de la crise du Moyen-Orient et du problème palestinien, qui est au coeur de cette crise, risque de déclencher un nouveau conflit de grande envergure dont les conséquences seraient imprévisibles pour la paix et la sécurité internationales.

La Yougoslavie a toujours souligné que le seul moyen de stabiliser durablement la situation au Moyen-Orient réside dans le lancement d'un processus de solution politique du problème dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies sur la base du respect total des intérêts et des droits véritables de tous les pays et de tous les peuples de la région. La résistance et le refus du peuple palestinien d'accepter l'occupation et la domination continues ont prouvé la véracité du vieil avertissement selon lequel on ne peut fonder sa propre sécurité sur la protection exclusive de ses propres intérêts à n'importe quel prix tout en foulant aux pieds

M. Pejic (Yougoslavie)

en même temps les droits élémentaires d'autrui en ayant recours à toute forme de répression brutale. Il est également impossible d'assurer la sécurité de son propre pays en violant l'intégrité territoriale des autres pays.

Il est donc évident qu'il ne saurait y avoir de paix ni de sécurité durables au Moyen-Orient tant que les sources constantes d'instabilité dans la région ne seront pas éliminées. Il est donc normal que l'initiative de la convocation rapide d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP et d'autres qui peuvent contribuer à son succès, ait reçu un si large appui. Malheureusement, des obstacles importants empêchent toujours de traduire cette idée dans les faits, surtout à cause de l'intransigeance d'Israël et de son refus constant d'accepter le dialogue avec l'Organisation de libération de la Palestine, qui est reconnue par le peuple palestinien dans les territoires occupés et dans la diaspora comme son seul représentant légitime.

Nous estimons donc qu'il est indispensable de faire un effort décisif à la présente session pour influencer la position de ceux qui empêchent la convocation de cette conférence internationale. En tant que membre du Comité des neuf pays non alignés sur la Palestine et membre non permanent du Conseil de sécurité, la Yougoslavie continuera, dans la limite de ses possibilités, d'appuyer tous les efforts constructifs visant le lancement d'un processus pouvant mener à une solution durable, juste et globale de la crise du Moyen-Orient et du problème palestinien. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement les efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar. Selon nous, le règlement de la crise du Moyen-Orient implique le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés depuis juin 1967, la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que le respect des droits de tous les pays de la région, y compris Israël, à la paix et à la sécurité dans le cadre de frontières internationalement reconnues.

La Yougoslavie est vivement inquiète de l'aggravation constante de la situation au Liban du fait de l'intervention israélienne, de la violation constante de l'intégrité territoriale du Liban et de l'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. Par conséquent, je tiens à souligner une fois de plus que

M. Pejic (Yougoslavie)

nous appuyons le rétablissement rapide de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban et l'application logique des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que le peuple libanais réussira à surmonter toutes les difficultés qu'il traverse à l'heure actuelle, et un préalable indispensable pour ce faire est le retrait immédiat et complet de toutes les forces israéliennes du territoire libanais et la cessation de l'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays, afin de permettre au peuple libanais de décider de son développement de manière libre et indépendante.

Je tiens à rappeler que la Yougoslavie se félicite de la cessation de la guerre et du cessez-le-feu intervenu entre l'Iran et l'Iraq, qui est entré en vigueur le 20 août dernier. Bien que de nombreuses questions en suspens restent encore à résoudre avant qu'une solution durable, juste et honorable du conflit entre les deux pays soit trouvée, l'acceptation d'un cessez-le-feu de la part des deux parties est l'un des acquis les plus importants de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité qui confirme le rôle irremplaçable de l'Organisation mondiale dans la solution des principales crises internationales que connaissent les relations mondiales. Par conséquent, je tiens une fois de plus à saluer l'attachement de l'Iran et de l'Iraq à la recherche d'une solution pacifique au conflit sur la base de la résolution 598 (1989) du Conseil de sécurité et à réaffirmer tout notre appui aux efforts du Secrétaire général à cette fin.

La crise du Moyen-Orient, qui demeure l'un des problèmes les plus difficiles que connaissent les relations internationales, contraint l'Organisation des Nations Unies à s'efforcer de manière décisive à la présente session d'entamer un processus de solution pacifique. Nous pensons tout d'abord à la nécessité de trouver de toute urgence une solution au problème palestinien. Nous pensons que la communauté internationale est plus que jamais consciente de cette nécessité. Pour sa part, la Yougoslavie continuera de faire tout son possible pour contribuer avec d'autres pays à la solution de cette question, et donc à l'élimination de l'une des principales sources de tension et d'instabilité dans les relations internationales.

M. MOHIUDDIN (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Le problème le plus ancien que connaisse l'Assemblée n'est toujours par résolu. Je veux parler du problème qui découle de la situation au Moyen-Orient. Cela, malgré les efforts inlassables du Secrétaire général et de bien d'autres. Toutes leurs tentatives ont échoué en raison de l'intransigeance d'une seule entité, Israël, qui a refusé d'entendre la voix de la raison.

M. Mohiuddin (Bangladesh)

Il n'est pas normal que certains refusent toujours de reconnaître ce qui se trouve au cœur de ce problème si difficile. Il est évident que c'est la question de Palestine. Tant que ce problème ne sera pas résolu, la paix au Moyen-Orient ne sera qu'un mythe, aussi insaisissable qu'un mirage dans les sables du désert.

Ce qui rend la situation encore plus pénible c'est l'arrogance d'Israël et l'incapacité de l'opinion publique mondiale d'y répondre comme il se doit. Israël a cherché à s'étendre en perpétrant en toute impunité ses actes d'agression. Il a acquis illégalement et par la force des territoires sur lesquels il n'avait aucun droit. Le monde, qui n'avait jamais douté que les hauteurs du Golan appartenaient à la Syrie, a assisté impuissant à leur annexion par Israël.

M. Mohiuddin (Bangladesh)

Dans les territoires occupés, Tel-Aviv a impitoyablement écrasé toute expression des droits de l'homme sous la botte de la répression. Dans les territoires occupés, il a défié toutes les résolutions et profané les lieux saints. Les pays voisins continuent d'être victimes des plans belliqueux d'Israël. De tels actes menacent la paix tant au Moyen-Orient que dans le monde entier. Le Moyen-Orient constitue aujourd'hui un Vésuve politique, et la moindre étincelle peut embraser et détruire la trame de la paix et de l'ordre si minutieusement tissée par notre génération. Devons-nous et pouvons-nous permettre cela?

Toutefois, tout n'est pas perdu. Une solution est en effet possible. Elle doit cependant comporter certains éléments. Il faut reconnaître que la Palestine est au coeur du conflit. Nous devons également songer que la paix au Moyen-Orient est indivisible et qu'elle ne peut être instaurée que sous les auspices des Nations Unies. Elle ne sera pas globale, juste et durable tant que le peuple palestinien ne pourra pas exercer pleinement ses droits nationaux inaliénables. L'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit avoir le droit de participer à toutes les délibérations, sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties. Israël doit se retirer de tous les territoires occupés illégalement, y compris Jérusalem. Jérusalem doit redevenir la capitale de la patrie palestinienne, dont l'indépendance a été très récemment proclamée et saluée par toutes les nations éprises de liberté, notamment par mon pays. Le Bangladesh s'est félicité de la déclaration et l'a reconnue.

Nous estimons que certains de ces éléments exigent des négociations intensives et détaillées. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus de l'efficacité de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient dont la convocation a été demandée. Depuis qu'elle a adopté la résolution 38/58 il y a cinq ans, l'Assemblée générale a demandé à maintes reprises sa mise en oeuvre. Nous félicitons le Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie afin d'amorcer le processus vers la convocation de cette conférence. Nous regrettons profondément que des divergences existent entre les parties. Mais il n'y a pas d'abîmes qui ne sauraient être comblés si la volonté humaine existe. Nous espérons que cette volonté ne nous fera pas défaut, notamment lorsque la question en jeu est si décisive pour la paix.

Il incombe au peuple israélien de faire en sorte que la rationalité guide le comportement de son gouvernement. Il est encourageant de noter que l'on commence à

M. Mohiuddin (Bangladesh)

accepter l'idée que la paix est préférable à la guerre. Pourquoi les annales de cette région doivent-elles être toujours écrites avec le sang? Les déserts n'ont-ils pas été les témoins de la naissance de tant de prophètes? Les nations au-delà ne se sont-elles pas instruites au contact de ces personnes sages et saintes? Leurs descendants, qui appartiennent à tous les peuples, ne devraient-ils pas tenir dûment compte de leurs conseils?

Le Bangladesh a toujours épousé la cause de la paix au Moyen-Orient, comme ailleurs. Nous sommes attachés à la Charte des Nations Unies et aux valeurs qu'elle comporte. Nous lançons un appel à Israël pour qu'il respecte cette institution qui consacre les aspirations de l'humanité. Nous l'invitons instamment à coopérer avec l'Organisation mondiale dans notre quête pour une paix honorable et durable. Il y va de l'intérêt propre d'Israël et de l'intérêt du monde.

L'intifada devrait faire comprendre à Israël qu'aucun peuple ne tolérera jamais l'oppression en silence. La balle est maintenant dans le camp de Tel-Aviv; c'est à lui d'agir.

Mme HYDER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : L'année 1988 passera dans l'histoire pour avoir marqué la renaissance de l'esprit de paix et de coopération. Les efforts de coopération intervenus dans les relations internationales, après des années de tension et d'hostilités, sont de bon augure pour toutes les nations au moment où l'humanité s'apprête à aborder un nouveau millénaire. La plupart des conflits régionaux qui paraissaient insolubles se prêtent maintenant à une solution pacifique - manifestation concrète du rejet de l'utilisation de la force dans le règlement des différends et dans le comportement inter-étatique.

Au Moyen-Orient, malheureusement, les possibilités de paix restent toujours aussi insaisissables qu'elles l'étaient lorsque l'Assemblée générale a pour la première fois examiné, il y a plus de 40 ans, la menace pour la paix et la sécurité internationales que représentent les événements dans la région. Le débat actuel est en fait un nouveau rappel de l'intransigeance d'Israël et de sa politique délibérée consistant à contrarier toute initiative de paix. La raison de son attitude est simple : Israël continue de croire à tort que grâce à sa suprématie militaire, il peut, avec le temps, transformer en fait accompli son absorption progressive des territoires palestiniens et arabes qu'il a continué d'occuper illégalement par un usage massif de la force.

Mme Hyder (Pakistan)

Une fois de plus, l'Assemblée générale aborde l'une des questions les plus tragiques et les plus brûlantes de notre époque. Cette question peut être résumée dans les termes éloquents de la proclamation de l'Etat palestinien indépendant par le Conseil national palestinien à Alger, le 15 novembre 1988 :

"Alors que le monde contemporain entreprenait de forger ses nouvelles valeurs, les rapports de forces régionaux et internationaux excluaient les Palestiniens du destin commun, et il apparut, une fois encore, que la justice n'était pas le seul moteur de l'histoire.

A la blessure béante au flanc du peuple palestinien privé de son indépendance et soumis à une occupation d'un type nouveau vint s'ajouter, triste paradoxe, la tentative d'accréditer le slogan mensonger d'une Palestine, 'terre sans peuple'...

En dépit de l'injustice historique imposée au peuple arabe palestinien, qui a été dispersé et privé de son droit à l'autodétermination du fait de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de sa résolution 181 (1947) recommandant le partage de la Palestine en deux Etats, l'un arabe et l'autre juif, cette résolution contient aujourd'hui encore les conditions d'une légitimité internationale garantissant le droit du peuple arabe palestinien à la souveraineté et à l'indépendance."

Le coeur du problème au Moyen-Orient est le refus d'accorder au peuple palestinien l'exercice de ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat. Malgré cinq guerres et son refus méprisant d'accorder leurs droits aux Palestiniens, Israël n'a pas pu se débarrasser de ce problème. Malgré l'utilisation prolongée de la force et de la terreur et ses tentatives répétées de liquider l'identité du peuple palestinien, Israël n'a pas réussi à étouffer la flamme de la liberté que le peuple palestinien a entretenue pendant 40 ans au prix de sacrifices et de souffrances inouïs.

Mme Hyder (Fakistan)

L'intifada dans les territoires palestiniens occupés, qui a débuté le 9 décembre 1987, témoigne, une fois encore, de la détermination du peuple palestinien d'être libre et indépendant. Comme le souligne, à juste titre, le Secrétaire général dans son rapport sur la situation au Moyen-Orient :

"Issue des sentiments de frustration et de désespoir d'une population qui vit sous un régime d'occupation depuis plus de 20 ans, l'intifada est le résultat direct de l'impasse dans laquelle se trouve la recherche d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien. Le peuple palestinien a enduré de grandes souffrances; la persévérance de l'intifada témoigne de sa détermination à exercer ses droits légitimes, y compris son droit à l'autodétermination." (A/43/867-S/20294)

Pendant trop longtemps Israël a fait preuve d'entêtement au Moyen-Orient. Victime d'une vision déformée de son destin, étayée par une mentalité d'assiégé, Israël a semé le trouble au Moyen-Orient et causé des ravages chez ses voisins. Israël poursuit son occupation du Sud-Liban et des hauteurs du Golan.

Par ailleurs, les Etats arabes ont à plusieurs reprises exprimé le voeu d'aboutir à une paix véritable, en proposant de nombreuses initiatives de paix. La plus récente, présentée par la partie la plus affectée, l'Organisation de libération de la Palestine, s'est reflétée dans la résolution qu'a adoptée, le mois dernier, le Conseil national palestinien. L'heure n'est plus aux atermoiements. La résolution du Conseil national palestinien est claire et sans équivoque. Il y est affirmé :

"La nécessité de tenir une conférence internationale efficace sur la question du Moyen-Orient et son élément fondamental, la question de Palestine, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation des Etats qui sont membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit dans la région, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, unique représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité et sous réserve que cette conférence internationale se tienne sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de la garantie des droits nationaux inaliénable du peuple palestinien et, au premier chef, son droit à l'autodétermination en application des principes et des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'autodétermination des peuples et à l'interdiction de l'acquisition de territoires par la force

Mme Hyder (Pakistan)

ou par la conquête militaire, et conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives aux territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris la ville arabe d'Al Qods.

Aucune nation ne doit se condamner à vivre un état permanent de guerre.

Israël a choisi entre une paix durable et une sécurité éphémère reposant sur les instruments de guerre et de coercition. Les perspectives d'un règlement juste et durable au Moyen-Orient existent toujours et peuvent être exploitées si Israël et ses amis sont prêts à négocier sur la base de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/58 C, lors de sa trente-huitième session.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont, en septembre 1986, renouvelé leur appel en faveur de la prompte application de cette résolution. Tout en soulignant la nécessité de convoquer d'urgence cette conférence internationale de la paix, ils ont souligné

"qu'il incombe avant tout au Conseil de sécurité de faciliter la convocation de cette conférence et de fournir un cadre institutionnel approprié qui garantisse l'application des accords résultant de cette conférence".

Nous croyons que c'est aux membres du Conseil de sécurité, en particulier à ses membres permanents, qu'il incombe en particulier de donner l'élan nécessaire à la convocation de cette conférence internationale. A ce propos, nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel avec le plein appui du Conseil de sécurité, et en particulier la coopération des grandes puissances, des progrès pourront être accomplis en vue de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous souscrivons également à l'observation du Secrétaire général d'après laquelle la session récente du Conseil national palestinien à Alger a imprimé un nouvel élan au processus diplomatique et offre de nouvelles occasions de faire progresser la cause de la paix qu'il importe de saisir.

Nous sommes convaincus que la création d'un Etat palestinien indépendant, qui représente un jalon glorieux dans la marche inexorable du peuple palestinien vers son but ultime, permettra de renforcer le processus de paix au Moyen-Orient.

Il y a 40 ans, le peuple palestinien a été brutalement déraciné de sa patrie ancestrale. Pendant toutes ces années, le peuple pakistanais a appuyé sans réserve la juste cause du peuple palestinien. Je tiens à saisir cette occasion pour

Mme Hyder (Pakistan)

renouveler notre solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte pour recouvrer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, et avec les Etats arabes dans leurs efforts pour résoudre le conflit du Moyen-Orient et renforcer la paix et la stabilité dans leur région.

M. TANASIE (Roumanie) : La politique extérieure de la Roumanie est bien connue pour son caractère militant en faveur de la solution des conflits et des différends partout dans le monde, exclusivement par des moyens politiques, en observant rigoureusement le droit de chaque peuple à l'indépendance et au développement libre, sans aucune ingérence dans ses affaires intérieures et dans le plein respect de ses intérêts vitaux.

Cette position de mon pays a une pertinence toute particulière dans la situation internationale grave et complexe de nos jours.

C'est dans ce contexte que nous examinons la situation de crise au Moyen-Orient qui s'aggrave de plus en plus chaque année et constitue une menace permanente pour la paix, la sécurité et la coopération internationales.

La documentation soumise cette année par le Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient reflète d'une manière très claire une réalité préoccupante. Il est bien évident que malgré l'intérêt de longue date de l'ONU et malgré les nombreuses résolutions adoptées depuis 1947, aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, des dizaines de milliers de vies ont été sacrifiées et le conflit demeure explosif, avec des conséquences non seulement pour la région elle-même, mais aussi pour la communauté internationale tout entière.

L'état de confrontation qui persiste au Moyen-Orient et toute l'évolution du conflit arabo-israélien confirment la vérité historique selon laquelle la paix et la sécurité ne sauraient être bâties et garanties par la menace ou l'emploi de la force, ni par la négation du droit d'autres peuples à l'existence libre et à l'indépendance.

Il est donc grand temps que tous les Etats Membres assument leur responsabilité politique pour que l'ONU, dont le rôle essentiel est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, puisse agir avec plus de fermeté pour réaliser une solution globale, juste et durable à ce conflit, notamment par la convocation, le plus tôt possible, d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies.

M. Tanasie (Roumanie)

Le Gouvernement de la Roumanie a salué la décision du Conseil national palestinien à sa session d'Alger de proclamer l'Etat palestinien indépendant, la Palestine. La Roumanie a reconnu le nouvel Etat palestinien. Nous avons salué aussi la déclaration politique adoptée à cette occasion, qui exprime le désir d'agir pour résoudre par la voie politique les problèmes du Moyen-Orient, dans l'esprit et sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, y compris la reconnaissance de l'Etat d'Israël en même temps que la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant. La Roumanie, qui s'est prononcée de manière conséquente pour la solution politique des problèmes de cette partie du monde, estime que les décisions d'Alger renforcent les possibilités d'arriver à la convocation d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, en vue de la solution politique, globale et durable des problèmes du Moyen-Orient.

Mon pays considère que, dans les circonstances actuelles, il est d'autant plus nécessaire d'intensifier les efforts pour organiser une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, ainsi qu'Israël et les membres permanents du Conseil de sécurité. La Roumanie continuera à agir pour parvenir le plus tôt possible à une telle conférence. C'est là la voie la plus sûre qui puisse mener à la solution des problèmes de la région, afin de mettre fin sans retard à la situation créée par l'occupation des territoires arabes à la suite de la guerre de 1967 et afin d'assurer au peuple palestinien le droit à l'autodétermination, de même que son droit de constituer son propre Etat indépendant.

Mon pays exprime l'espoir que tous efforts seront faits par toutes les parties impliquées dans le conflit afin d'arriver à un règlement politique au Moyen-Orient qui puisse assurer l'instauration d'une paix durable et juste dans la région.

En même temps, nous estimons que, pour répondre aux intérêts et aux aspirations légitimes des Etats et des peuples du Moyen-Orient, toute solution doit assurer la garantie du droit à l'existence indépendante et à la souveraineté de chaque pays de la région, ce qui permettrait d'établir des relations de coopération, de confiance et de respect mutuel entre tous les Etats et les peuples de cette zone.

Désireuse d'apporter sa contribution à la promotion d'une solution politique aux problèmes du Moyen-Orient, la Roumanie avait proposé dès 1978 la convocation

M. Tanasie (Roumanie)

d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies. L'évolution de la situation dans cette région survenue cette année, les efforts déployés par beaucoup d'Etats et les Nations Unies montrent sans équivoque que la seule voie susceptible d'aboutir à une solution du problème est l'organisation de la conférence. C'est pourquoi mon pays a appuyé la résolution 41/43 D de l'Assemblée générale, du 2 décembre 1986, qui a fait sienne l'idée de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies. La Roumanie a également appuyé la résolution 42/209 A, par laquelle l'Assemblée générale réaffirme une nouvelle fois que la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient représente le moyen approprié de parvenir à un règlement pacifique, juste et global dans la zone. Les débats de la présente session et le rapport du Secrétaire général consacré à la situation au Moyen-Orient montrent que la convocation d'une conférence de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, est considérée comme une modalité qui offre les meilleures conditions pour négocier avec succès un règlement global du conflit existant dans cette zone.

Vu l'urgence incontestable de la convocation de la conférence de paix, nous estimons qu'une exigence qui s'impose en priorité est la mise en place rapide d'un comité préparatoire chargé de prendre les mesures nécessaires à l'organisation de la conférence.

Ma délégation voudrait réitérer sa conviction que tous les efforts seront déployés pour dépasser les divergences et essayer de trouver par la voie de la négociation et du dialogue entre les parties concernées les solutions appropriées, conformément aux intérêts vitaux des peuples de cette partie du monde.

La délégation roumaine tient à répéter qu'elle apprécie hautement les activités entreprises par le Secrétaire général des Nations Unies dans la recherche de solutions aux problèmes complexes du Moyen-Orient et les efforts qu'il déploie en vue de la convocation de la Conférence internationale de paix. Nous estimons qu'il serait particulièrement important d'associer davantage le Secrétaire général des Nations Unies, avec l'appui de tous les Etats, aux efforts faits pour convoquer sans retard la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

L'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer, comme nous l'avons souvent dit, un rôle plus actif dans les efforts dirigés vers la solution du conflit du Moyen-Orient, d'autant plus que l'Assemblée générale a demandé qu'une

M. Tanasie (Roumanie)

négociation d'ensemble soit engagée pour aboutir à une paix juste et durable dans la région, ce qui répondrait pleinement aux espoirs et aux aspirations des peuples de cette zone, ainsi que de tous les peuples du monde.

En ce qui la concerne, la Roumanie est résolue à déployer tous les efforts possibles pour contribuer à une solution globale et durable des problèmes du Moyen-Orient, à l'instauration d'une paix juste dans la région, à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Cette séance n'est pas censée être un simple changement de manchette, une répétition générale du débat sur la question de Palestine, et le présent débat n'est pas censé traiter du problème d'Israël, de l'existence même de mon pays. Malheureusement, alors que nous écoutons certains orateurs arabes dans ce débat, il semble que ce soit de cela dont ils parlent vraiment. Conformément à un rituel consacré, des tentatives ont été faites une fois de plus pour transformer le débat sur la question du Moyen-Orient en une autre attaque orchestrée contre Israël en méconnaissance totale de la question, à savoir les problèmes véritables de la région.

Le Moyen-Orient ne se limite pas à Israël, qui ne constitue que 0,4 % de sa superficie terrestre. C'est une vaste région comprenant de nombreux Etats et nationalités. Les 21 Etats arabes, à eux seuls, ont une superficie de 5,5 millions de mètres carrés, soit plus de 10 % des terres émergées du monde. C'est une région riche en ressources minérales, notamment en pétrole, dont une grande partie de la civilisation moderne est tributaire. Et pourtant, cette richesse accumulée des Etats arabes n'a apporté, malheureusement, ni l'harmonie ni l'accord social aux peuples de la région. Les contradictions d'une immense richesse que côtoie une pauvreté abjecte s'accompagnent de tensions entre le progrès social et l'extrémisme politique. La répression et les abus dont sont l'objet des groupes sociaux entiers - le déni des droits de l'homme et l'exploitation des populations par des régimes non démocratiques - contribuent à déstabiliser la région.

Au Moyen-Orient, les conflits sont chroniques et endémiques. Plusieurs des pays et des régimes de la région souffrent d'instabilité. Chacun des nombreux conflits de la région a une genèse et une dynamique qui lui sont propres. Qui plus est, en raison de la situation centrale du Moyen-Orient sur la scène internationale, plusieurs de ces conflits affectent également la sécurité et l'économie de pays situés en dehors de la région.

M. Bein (Israël)

Depuis 1948 il y a eu plus de 30 coups d'Etat réussis dans les pays arabes et au moins 45 non réussis. Vingt chefs d'Etat et premiers ministres arabes ont été assassinés et il y a eu plus de 85 assassinats politiques connus. La plupart de ces événements ont impliqué des subversions menées par des Etats arabes "frères" les uns contre les autres.

Ces dernières années, le carnage a été particulièrement horrible. A travers tout le Moyen-Orient, de Beyrouth à Basra, de Tripoli à Téhéran, des dizaines de milliers de civils innocents ont été tués. Il y a deux semaines, le Liban a "célébré" le quarante-cinquième anniversaire de son indépendance avec plus de coups de feu, plus de violence et plus de morts. A l'Est, nous avons tous été encouragés par la fin des hostilités dans le Golfe. Et, pourtant, aucun accord de paix ne pourra redonner la vie à plus d'un million de personnes qui ont été tuées dans le conflit le plus sanglant depuis la seconde guerre mondiale.

Et pourtant la violence et les assassinats continuent là-bas aussi. Avant même que la fumée ne disparaisse des champs de bataille, les canons étaient braqués dans une autre direction dans le but d'éliminer la faible population kurde.

Et l'art de la guerre chimique est devenu presque exemplaire dans le Golfe et dans d'autres Etats du Moyen-Orient.

N'oublions pas l'énorme accroissement de l'arsenal militaire au Moyen-Orient. La Syrie, la Libye, l'Iraq et l'Arabie saoudite sont les plus grands importateurs d'armes du monde. Pourquoi font-ils de tels efforts concertés pour accroître leurs arsenaux? Où la prochaine guerre au Moyen-Orient va-t-elle éclater? Qui seront les prochaines victimes?

Voilà les véritables problèmes du Moyen-Orient dont aurait dû se préoccuper ce débat. Au lieu de cela, l'Assemblée, une fois de plus, porte son attention sur le conflit israélo-arabe, non seulement au cours d'un débat mais au cours de deux débats, celui sur la question de Palestine, que l'Assemblée aura l'occasion de traiter cette année à Genève, et celui sur le problème du Moyen-Orient que nous examinons en ce moment. La "Palestine" et le "Moyen-Orient", deux euphémismes pour une autre attaque directe contre mon pays Israël.

Plusieurs de ces attaques contre mon pays se cachent derrière la "Question palestinienne". Or, la question palestinienne est liée au désir arabe d'éliminer l'Etat d'Israël. Elle est le résultat direct de la belligérance existante. Depuis sa renaissance, il y a 40 ans, l'existence même d'Israël a été constamment

M. Bein (Israël)

contestée par ses voisins arabes. Israël a été attaqué à plusieurs reprises bien avant 1967 lorsque les territoires qui sont maintenant administrés par Israël étaient administrés par d'autres. L'OLP a été fondée en 1964, trois ans avant la guerre des Six jours. La Judée et la Samarie étaient annexées par la Jordanie, et Gaza était administrée par l'Egypte. Son objectif déclaré était, et est toujours, l'élimination d'Israël. "Nul et non avenu", voilà des termes qui figurent dans leur pacte.

Même quand l'Iran et l'Iraq se faisaient la guerre, ils proclamaient tous deux que leur but ultime était la soi-disant libération de la Palestine. La Syrie dit que les armes chimiques qu'elle fabrique seront utilisées contre Israël. Mahmoud Natour, dirigeant de la propre unité de gardes du corps d'Arafat, la "Force 17", a déclaré que les "commandos palestiniens ont des armes chimiques et n'hésiteront pas à les utiliser contre Israël dans des guerres futures".

La Libye encourage d'autres Etats arabes à acheter ou à fabriquer des bombes nucléaires pour les utiliser contre Israël. L'Arabie saoudite, l'Iran, l'Iraq, la Syrie et la Libye sont les plus grands acheteurs d'armes du tiers monde et ils ont tous déclaré leur inimitié envers Israël et l'ont menacé ouvertement.

La raison semble l'emporter dans le règlement des conflits internationaux. La violence est coûteuse en vies humaines, et les menaces de violence qui font craindre le pire sont en train de céder le pas à la recherche d'accommodements.

Dans chaque cas, ce nouvel esprit se manifeste dans des négociations directes entre les parties aux différends. Si ardu que soit le chemin vers un règlement, rien ne peut remplacer les pourparlers directs si la volonté d'un compromis existe.

La raison et l'accommodement ne règnent pas encore au Moyen-Orient. Cette remarque ne se limite pas aux attaques arabes incessantes contre Israël; elle s'applique aussi aux guerres, aux subversions et aux assassinats que les Etats du Moyen-Orient pratiquent avec tant d'empressement. Ce n'est que lorsqu'ils harcèlent Israël qu'ils trouvent un épanouissement fraternel.

Il a fallu l'envergure d'un homme d'Etat comme le Président Anouar Sadate, de l'Egypte, pour changer le cours des événements, venir à Jérusalem et établir un Traité de paix avec Israël au profit des deux pays et de la région dans son ensemble.

Il a été, et reste jusqu'à ce jour, le seul homme d'Etat arabe à se rendre compte que c'était Israël, après des années de belligérance dirigée contre lui, qui

M. Bein (Israël)

avait besoin d'être assuré directement qu'il était accepté au Moyen-Orient. Le Président Sadate a compris qu'Israël ne voulait rien d'autre que coexister pacifiquement avec ses voisins, qu'il pouvait être partie à l'accord et l'accommodement et que ses aspirations étaient de développer sa société, son industrie, ses sciences et de défendre ces valeurs contre des desseins hostiles. Israël ne veut ni plus ni moins.

L'attention de l'Assemblée générale est braquée sur les territoires administrés par Israël, sur les troubles qui y existent et sur les déclarations d'Alger. Le problème des Arabes palestiniens est présenté comme étant le coeur du problème du Moyen-Orient et décrit comme affectant seulement Israël et les Palestiniens.

Ce point de vue est commode, mais absolument faux.

Certains des Etats qui entourent mon pays ont toujours pour slogan la destruction d'Israël. Ils amassent des armes pour atteindre cet objectif et encouragent le terrorisme en attendant la bonne occasion de déclencher une autre guerre. Ils se soucient fort peu des Arabes palestiniens sauf dans la mesure où ils constituent une avant-garde dans leur tentative de perturber Israël.

La question principale qui se pose au Moyen-Orient aujourd'hui n'est ni la question de Palestine ni le problème des Arabes palestiniens résidant en Judée, en Samarie et à Gaza. La question principale est le monde arabe lui-même, déchiré, désuni, travaillant à contre-courant, conspirant et dépensant des milliards de dollars en armements. Les semences de la tragédie internationale ont souvent germé grâce au conflit militaire constant, au terrorisme international - la guerre entre les guerres - et grâce à la victoire de l'extrémisme et du fanatisme, quel que soit leur déguisement. Voilà les sinistres forces au Moyen-Orient qui menacent non seulement notre région, mais la liberté et la sécurité à l'échelle mondiale.

En dépit de ce que nous avons entendu au cours de ce débat et des débats antérieurs, une solution au conflit israélo-arabe n'éliminera pas ces forces dangereuses. La plus grande tragédie du Moyen-Orient est que la violence est devenue non pas un instrument de dernier recours, mais plutôt le moyen de prédilection pour régler les différends.

M. Bein (Israël)

La "lutte armée", sous tous ses déguisements rhétoriques, a évolué pour devenir le seul moyen pour beaucoup de pays arabes de régler les différends. Si le conflit arabo-israélien persiste, c'est uniquement parce que le compromis, les négociations directes et les solutions politiques sont systématiquement et catégoriquement rejetés.

Le Gouvernement et le peuple israéliens ne souscrivent pas à cette notion. Nous voulons la paix et nous en avons besoin. Nous croyons en la paix et c'est la raison pour laquelle nous n'avons cessé de préconiser des négociations directes avec nos adversaires. Nous nous opposons aux forces de la violence et de la terreur et recherchons le compromis et le règlement négocié des conflits.

Ce sont nos voisins qui rejettent cette approche. Les conditions qu'ils posent à la paix sont irréalisables. Pour instaurer la paix, ils doivent renoncer à leur aspiration à une "paix sans Israël". Leur attitude de rejet systématique empêche l'instauration de la paix, et tant que cette attitude persistera, le compromis sera impossible. Dès que ce comportement se modifiera, la paix pourra être réalisée avec une rapidité surprenante.

Israël a beau être petit, mais il est là pour le bon. Ce n'est que si les Etats de la région sont disposés à entamer des négociations directes et à accepter un compromis qu'il sera possible de faire régner la paix. Nous pensons que ces négociations peuvent être fructueuses, à condition toutefois d'être fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de tenir compte des idées et de l'esprit qui y sont consacrés.

Dans son rapport du 28 novembre 1988, le Secrétaire général termine en déclarant notamment que :

"Seule l'inversion des tendances que constituent la montée de l'extrémisme et la prolifération alarmante des armes permettra d'éviter la catastrophe dans cette région déjà marquée par cinq grandes guerres, des milliers de victimes et d'indicibles souffrances. Je me dois donc de répéter, pour conclure, qu'il est essentiel de mettre au point un processus efficace de négociation qui garantisse les intérêts tant des Israéliens que des Arabes et leur permette de vivre ensemble dans la paix." (A/43/867, par. 37)

Il y a 86 ans, Theodor Herzl, le fondateur du sionisme moderne - le mouvement national du peuple juif - terminait son ouvrage visionnaire Altneuland sur ces mots : "A condition de le vouloir, aucun rêve n'est impossible."

M. Bein (Israël)

C'est ce en quoi nous, en Israël, espérons et ce pourquoi nous nous battons, et nous croyons que si les peuples arabe et palestinien le veulent, la paix peut devenir et deviendra une réalité.

M. PASHKEVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : Le Moyen-Orient continue d'être, comme par le passé, l'un des foyers de tension les plus chauds du monde. Le conflit du Moyen-Orient influence de la manière la plus négative qui soit la situation politique mondiale. Cela est dû à l'interdépendance étroite qui caractérise l'état historique contemporaine du développement de l'humanité.

Nul n'ignore que l'Organisation des Nations Unies, depuis plus de 40 ans, s'efforce inlassablement de trouver une solution au conflit arabo-israélien au Moyen-Orient. Pendant ce temps-là, de nombreux propos retentissants et justes ont été prononcés du haut de cette tribune appelant à la raison et à la coopération et de nombreuses décisions concrètes ont été adoptées qui esquissent les voies d'un règlement juste et durable dans la région en tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties au conflit du Moyen-Orient.

Dans son rapport sur le point de l'ordre du jour actuellement à l'examen (A/43/867), la Secrétaire général dresse une liste impressionnantes des mesures prises par les Nations Unies rien qu'en 1988 en vue d'un règlement au Moyen-Orient.

Ces mesures ont été intensifiées du fait du soulèvement qui dure depuis un an déjà dans les territoires palestiniens occupés par Israël. Jusqu'à présent, toutefois, ces efforts n'ont malheureusement pas permis d'entamer le processus d'un règlement politique au Moyen-Orient.

Israël, au mépris des nombreuses décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, bafoue de plus en plus les droits des Palestiniens et d'autres peuples arabes, s'obstine à renforcer sa domination sur les territoires arabes occupés et multiplie ses actes d'agression contre les Etats arabes. A preuve, notamment, sa réaction brutale contre le soulèvement du peuple palestinien, laquelle s'accompagne d'assassinats, de blessures, de torture, d'expulsions et d'arrestations massives, en violation de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949. Israël poursuit ses bombardements et ses autres actes d'agression contre le Liban, entraînant de nombreuses pertes humaines et matérielles.

La longue liste des actes illégaux et dangereux d'Israël dans les territoires palestiniens usurpés est fournie, entre autres, dans le rapport du Comité pour

M. Pashkevich (RSS de Biélorussie)

l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/43/38). Les souffrances du peuple palestinien sont inouïes, et la persistance du soulèvement témoigne de sa volonté d'exercer ses droits légitimes, y compris son droit à l'autodétermination.

La RSS de Biélorussie condamne tous les actes commis par Israël et exige qu'ils cessent immédiatement. La clef du règlement de l'ensemble du problème du Moyen-Orient est le règlement immédiat de la question de l'exercice du droit inaliénable du peuple palestinien à la création d'un Etat indépendant, dans le cadre d'un règlement juste et global au Moyen-Orient. Tant qu'il ne sera pas possible d'arriver à un règlement global de la question du Moyen-Orient sous tous ses aspects, la situation au Moyen-Orient continuera d'être potentiellement dangereuse. Une façon pratique d'arriver à un tel règlement serait la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties intéressées, y compris les Palestiniens, en la personne de leur seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

L'idée d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient a été entérinée dans les résolutions de l'Assemblée générale. Comme le fait observer le Secrétaire général dans le rapport susmentionné, tous les membres du Conseil de sécurité en particulier estiment que la convocation de cette conférence est souhaitable. Toutefois, la solution pragmatique de ce problème, qui ne saurait souffrir aucun retard, se fait attendre par la faute de certains Etats. En conséquence, comme le fait observer le Secrétaire général,

"Le processus de négociation demeure ainsi dans l'impasse, avec tous les dangers que cela comporte." (A/43/867, par. 34)

A cet égard, la RSS de Biélorussie appuie l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans le même rapport, à savoir que :

"Le moment me paraît donc propice à ce que le Conseil de sécurité, qui a une responsabilité importante et historiquement reconnue touchant cette question complexe, s'engage à procéder à une étude approfondie de la situation en vue d'adopter une attitude pragmatique qui tienne pleinement compte des préoccupations de toutes les parties et de leurs intérêts en matière de sécurité." (Ibid., par. 35)

M. Pashkevich (RSS de Biélorussie)

Cela est d'autant plus important maintenant que les dernières décisions du Conseil national palestinien ouvrent de nouvelles possibilités, pour le peuple palestinien, d'exercer son droit à l'autodétermination, et de garantir, par des moyens politiques pacifiques, une paix juste et durable dans la région. L'ensemble des documents adoptés par le Conseil national palestinien confirme de nouveau que l'Organisation de libération de la Palestine, sous la direction de Yasser Arafat, est un partenaire sérieux et éclairé dans les négociations de paix.

M. Pashkevich (RSS de Biélorussie)

La déclaration politique du Conseil national palestinien ouvre la voie à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Il était important que l'organe suprême représentant le peuple palestinien ait proclamé son engagement aux principes universellement reconnus du comportement international.

Il est aussi indispensable de mettre fin à la course aux armements dans la région, qui a acquis des proportions dangereuses, ce qui permettrait d'atténuer la tension et le danger de conflit armé.

Il faudrait profiter pleinement des nouvelles possibilités favorables qui se sont ouvertes en vue d'un règlement pacifique rapide au Moyen-Orient. Nous lançons un appel pour ébaucher immédiatement les préparatifs de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

Aujourd'hui nous assistons partout dans le monde à des améliorations visibles qui se faisaient attendre depuis longtemps. Dans la pratique internationale, la force et l'affrontement cèdent le pas aux moyens politiques pour arriver à une solution pacifique des problèmes urgents. Une tendance encourageante visant à débloquer les problèmes régionaux gagne du terrain, j'en veux pour preuve par exemple, la conclusion des Accords de Genève sur l'Afghanistan, la cessation des hostilités entre l'Iran et l'Iraq et d'autres progrès dans le règlement politique de situations de conflit dans d'autres régions du monde.

Tout ceci nous conforte dans la conviction qu'il existe de réelles possibilités de règlement rapide du conflit au Moyen-Orient, conflit extrêmement douloureux pour les parties. L'une des parties au conflit a réaffirmé sa bonne volonté de trouver un règlement politique; c'est maintenant au tour de l'autre partie et de ses partisans. Les milieux belliqueux d'Israël doivent enfin comprendre que le fait de compter sur la force militaire et sur la politique de terrorisme d'Etat est une politique qui s'est discréditée et qu'elle ne saurait briser la volonté des Arabes dans leur lutte pour l'exercice de leurs droits inaliénables et pour garantir la tranquillité et la paix, en premier lieu au peuple d'Israël lui-même, dont une grande partie se prononce activement pour une solution pacifique du conflit arabo-israélien.

La RSS de Biélorussie continuera, comme par le passé, à appuyer les initiatives des Nations Unies et les activités du Secrétaire général pour réaliser un règlement pacifique, juste et durable au Moyen-Orient.

Mme FLOREZ PRIDA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Une fois de plus nous nous réunissons ici pour examiner la situation au Moyen-Orient, le point 40 de notre ordre du jour. La communauté internationale ne doit pas laisser passer l'occasion que lui fournit cette session; toute mesure ou décision qui est adoptée doit tendre à une solution rapide au conflit du Moyen-Orient, qui figure depuis si longtemps à l'ordre du jour des Nations Unies. A cet égard, il convient de tenir compte qu'il est impossible de trouver une solution juste, globale et durable à ce conflit ni de rétablir la paix dans cette région, sans comprendre que la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient et la cause fondamentale du conflit arabo-isarélien.

De même, pour la réalisation de cette paix, il convient qu'Israël se retire totalement et inconditionnellement de tous les territoires arabes et palestiniens occupés et qu'il rende au peuple palestinien tous ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit de rentrer dans sa patrie, le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure et à l'établissement de son Etat souverain indépendant en Palestine.

La vaste majorité des Etats Membres de cette organisation a compris depuis longtemps l'injustice commise à l'égard du peuple palestinien et qu'il est temps de la corriger. La décision historique prise à Alger le 15 novembre dernier, par le Conseil national palestinien, proclamant l'Etat indépendant palestinien, constitue une mesure capitale qui a été accueillie avec de nombreux témoignages de sympathie et de solidarité dans le monde entier et qui représente une nouvelle étape importante de la noble cause du vaillant peuple palestinien et la preuve d'une volonté de rechercher une solution pacifique au conflit du Moyen-Orient.

Il est maintenant plus nécessaire que jamais que les Nations Unies redoublent d'efforts et que la communauté internationale réitère avec insistance ses appels en faveur d'une paix juste et durable dans cette région du monde.

A cet égard, il est lamentable que le Gouvernement du pays hôte ait refusé un visa au Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Yasser Arafat, l'empêchant ainsi de s'adresser à l'Assemblée générale sur la question de Palestine ce qui, sans aucun doute, aurait contribué de façon significative à encourager les initiatives de paix si nécessaires concernant le conflit du Moyen-Orient.

Mme Florez Prida (Cuba)

Le peuple palestinien, qui a répandu son sang pendant 40 ans dans une lutte prolongée et inégale, a répondu à l'attaque de l'envahisseur israélien par l'intifada, exemple admirable de sa volonté d'indépendance qui confirme le caractère nationaliste du mouvement palestinien et ouvre un nouveau chapitre de la longue lutte que livre ce peuple contre la colonisation et la domination étrangères.

Le refus persistant d'Israël de reconnaître les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et à se retirer des territoires qu'il occupe depuis 1967, ainsi que sa politique d'agression et d'expansionnisme, qu'il applique grâce à l'appui de son allié stratégique, ont exacerbé les tensions existantes au Moyen-Orient, constituant une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

L'intransigeance et l'entêtement de certains ne peuvent continuer à entraver la réalisation de la paix au Moyen-Orient ni le plein exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il faut leur faire comprendre que les temps ont changé et que la domination, le colonialisme et la discrimination sont maintenant remplacés par la libération des peuples, l'indépendance nationale et l'égalité entre les êtres humains.

Il faut trouver une solution pacifique à la crise du Moyen-Orient et la seule voie pour ce faire est de tenir une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien.

Ma délégation lance un appel pour que cette conférence soit convoquée rapidement comme cadre approprié pour trouver une solution globale, juste et durable au conflit du Moyen-Orient.

Le Gouvernement cubain, qui a toujours appuyé la juste cause palestinienne, a immédiatement soutenu et reconnu l'Etat palestinien indépendant car il estime que la décision du Conseil national palestinien répond aux intérêts véritables de la lutte de ce peuple frère. Une fois de plus, nous réitérons notre appui au peuple palestinien.

Il est temps d'agir et la communauté internationale se doit de fournir l'appui que mérite le nouvel Etat et d'exiger avec plus de force que jamais le retrait immédiat et inconditionnel des forces armées israéliennes de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

M. STRESOV (Bulgaria) (interprétation de l'anglais) : Depuis plus de 40 ans, la situation au Moyen-Orient attire l'attention de la communauté mondiale. C'est à juste titre une source de profonde préoccupation. En dépit des efforts constants déployés par les Nations Unies et des nombreuses résolutions qu'elles ont adoptées pour trouver une solution juste et durable au conflit arabo-israélien, le cercle vicieux des événements tragiques dans cette région du monde n'a toujours pas encore été rompu.

La principale cause des tensions constantes au Moyen-Orient est sans aucun doute la politique agressive et expansionniste menée par Israël contre les Etats arabes voisins et contre le peuple palestinien. Une manifestation claire de cette politique est l'occupation continue des terres arabes saisies en 1967 et par la suite, et le refus d'Israël de reconnaître les droits inaliénables et légitimes du peuple arabe de Palestine. La politique et les pratiques d'Israël sont des violations flagrantes des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Israël continue de ne pas tenir compte de la volonté catégorique de la communauté internationale.

Personne n'ignore que le problème palestinien est au coeur de la crise du Moyen-Orient et que la paix dans cette région du monde n'est pas réalisable sans son juste règlement. Les événements survenus dans la région ont prouvé de manière convaincante que toutes les tentatives faites pour régler le problème dans le cadre de transactions séparées ne peuvent mener qu'au resserrement du noeud de problèmes.

Les événements survenus ces dernières années, et notamment le soulèvement de la population palestinienne sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza qui dure depuis plus d'un an, témoignent à l'évidence qu'aucune force n'est capable d'étouffer l'aspiration du peuple palestinien à l'indépendance nationale et à la liberté. Sa lutte déterminée pour défendre ses droits légitimes a renforcé plus avant l'appui et la sympathie à sa juste cause des pays du monde. Le moment est venu de mettre un terme aux souffrances et à la tragédie du peuple palestinien.

Les décisions de la dix-neuvième session du Conseil national palestinien à Alger, qui a proclamé la création de l'Etat de Palestine, revêtent une portée historique. C'est une autre mesure importante vers la concrétisation des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine. Il ne fait pas de doute que le Conseil national palestinien et sa direction ont fait preuve d'une approche réaliste et constructive, comme il ressort de la déclaration politique. Qui plus est, cette

M. Stresov (Bulgarie)

approche limite le cadre du règlement des problèmes à des moyens pacifiques. Le monde entier, à quelques exceptions notables près, s'est félicité à bon droit des décisions adoptées à Alger. La Bulgarie compte parmi les pays qui ont reconnu l'Etat palestinien.

Dans son message adressé au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Yasser Arafat, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple arabe de Palestine, le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, Todor Zhivkov, a déclaré ce qui suit :

"Nous sommes convaincus que les nouveaux progrès sur la voie permettant de trouver une solution d'ensemble juste et durable au conflit du Moyen-Orient créeront des conditions favorables à la mise en oeuvre réelle des droits inaliénables du peuple arabe héroïque de Palestine."

La situation au Liban continue d'être tendue. Il est temps d'y faire cesser les effusions de sang, et de rétablir l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de ce pays, en appliquant la résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, qui stipulent le retrait inconditionnel et immédiat des forces israéliennes.

La République populaire de Bulgarie a toujours appuyé la recherche d'une solution juste et globale au conflit au Moyen-Orient, sur la base d'un équilibre des intérêts de tous les Etats de la région, de la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies sur le retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires arabes occupés en 1967 et, par la suite, de l'octroi au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, et de la garantie de la sécurité et du libre développement de tous les Etats et peuples au Moyen-Orient, y compris Israël.

Une solution globale et durable au conflit au Moyen-Orient ne peut être obtenue que par les efforts sincères et concertés de toutes les parties concernées. Ces efforts devraient se fonder sur les principes de l'égalité, de la sécurité égale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, et sur le respect de la souveraineté politique et de l'indépendance de toutes les parties au conflit.

Il est bien évident que la majorité des Etats Membres des Nations Unies, y compris la République populaire de Bulgarie, appuient cette approche. Cela est confirmé par le consensus international exceptionnellement large sur le mécanisme

M. Stresov (Bulgarie)

de règlement du problème du Moyen-Orient, tel que formulé dans les nombreuses résolutions de l'Organisation mondiale et dans les débats de l'Assemblée générale.

La République populaire de Bulgarie est convaincue que la façon la plus efficace de régler le problème réside dans la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de tous les Etats directement intéressés, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine. Nous estimons que le moment est venu d'accélérer les efforts en vue de la convocation de cette conférence internationale.

L'évolution récente de la situation mondiale, par exemple la signature des accords de Genève sur l'Afghanistan et le début de la mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité sur l'Iran et l'Iraq, prouve de manière convaincante que tout différend ou conflit, si complexe soit-il, peut être résolu si la volonté politique nécessaire existe. La République populaire de Bulgarie est convaincue que cela est également vrai pour le conflit au Moyen-Orient.

Pour ce faire, toutefois, les Etats concernés doivent faire preuve d'une volonté mutuelle de réaliser la paix par des moyens pacifiques. Les pays arabes et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont une fois de plus adopté cette approche positive. Malheureusement, cela n'a pas encore été fait par le Gouvernement d'Israël. Nous espérons que les processus qui ont été entamés au Moyen-Orient conduiront finalement au dénouement des profondes contradictions et à l'ouverture d'une nouvelle page dans l'histoire de la région.

Les Nations Unies auront un rôle extrêmement important à jouer dans la réalisation de cet objectif. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a oeuvré d'arrache-pied et avec succès pour atténuer les tensions dans certaines régions. Le potentiel et le prestige considérables des Nations Unies peuvent maintenant être utilisés pour trouver une solution d'ensemble juste et rapide au problème du Moyen-Orient, conformément aux buts, principes et résolutions de l'Organisation.

La République populaire de Bulgarie continuera de contribuer à la réalisation de cette tâche humaine, difficile mais non pas impossible.

M. OKEYO (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Cela fait de nombreuses années déjà que la situation au Moyen-Orient menace gravement la paix et la sécurité internationales. On peut même dire qu'à certains moments la tension était telle que le monde a manqué basculer dans une nouvelle guerre mondiale. Dieu merci, cette catastrophe nous a été épargnée!

Les canons, qui pendant huit longues années de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, ont semé la mort et la destruction, se sont tus. Cette guerre a causé d'énormes pertes en vies humaines et des dommages matériels incalculables. Les souffrances infligées aux peuples des deux pays sont indicibles. Aussi est-ce avec une joie immense que le Kenya et tous les autres pays épris de paix ont accueilli la nouvelle de l'accord intervenu entre l'Iran et l'Iraq, qui devait signifier la fin des hostilités et l'instauration du cessez-le-feu.

La République du Kenya est heureuse que le Secrétaire général ait rapidement pris des mesures pour appliquer les dispositions de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Nous prions instamment l'Iran et l'Iraq de continuer de coopérer au maximum avec le Secrétaire général en cette heure critique où il faut ramener la paix et la tranquillité dans cette région dévastée par la guerre. Nous sommes convaincus que les deux pays se rendent compte qu'une paix durable serait non seulement dans leur intérêt, mais aussi dans l'intérêt des autres nations de la région en particulier et du monde en général. Toutes les nations, grandes ou petites, doivent oeuvrer ensemble à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

A cet égard, la République du Kenya est fière de sa modeste contribution qui consiste à fournir une équipe d'observateurs pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies Iran-Iraq.

En dépit de la tournure heureuse prise par les événements dans le conflit Iran-Iraq, nous restons gravement préoccupés par le fait que rien n'a changé en ce qui concerne l'une des causes principales d'instabilité au Moyen-Orient. Je veux parler du problème palestinien. Au fil des années, le monde a constaté une rapide détérioration des conditions de vie du peuple palestinien au fur et à mesure que les forces israéliennes multipliaient leurs actes de répression et de brutalité. Les Palestiniens se voient toujours dénier leur droit légitime à une patrie; ils sont chassés par la force de leurs foyers; leurs biens sont détruits et leurs droits de l'homme les plus fondamentaux sont violés de manière flagrante. Ceux qui ont le malheur de vivre dans les territoires occupés par Israël se voient refuser

M. Okeyo (Kenya)

toute protection juridique. Ils sont les perpétuelles victimes des lois répressives israéliennes, en butte aux arrestations arbitraires, à la torture et au massacre. Même ceux qui ont trouvé refuge en terre étrangère ne sont pas à l'abri des attaques. J'en veux pour preuve le récent assassinat, à Tunis, de M. Khalil Al Wazir, commandant en chef adjoint des forces de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Le récent soulèvement des Palestiniens dans les territoires occupés par Israël montre à quel point ce peuple qui, depuis plus de 20 ans, vit sous une occupation armée brutale, est découragé. Nous condamnons énergiquement l'emploi excessif de la force par Israël pour écraser ce soulèvement. Nous dénonçons en particulier le meurtre de Palestiniens sans défense, dont des femmes et des enfants. Nous déplorons le recours insensé à la torture, à la déportation, à la détention, à la fermeture d'écoles, et les autres violations des droits de l'homme du peuple palestinien. La République du Kenya appuie sans réserve les résolutions 605 (1987), 607 (1988) et 608 (1988) du Conseil de sécurité; elle demande à Israël de s'abstenir à tous nouveaux actes d'agression et attaques meurtrières contre le peuple palestinien. L'Etat d'Israël devrait maintenant savoir que la violence n'empêchera pas les Palestiniens d'exiger leurs droits légitimes.

Le Kenya est convaincu que l'on n'arrivera pas à une paix juste et durable au Moyen-Orient tant que n'auront pas été reconnus au peuple palestinien ses droits légitimes, y compris son droit à l'autodétermination et son droit à un Etat qui lui soit propre. C'est dire que si le Kenya reconnaît le droit de tous les Etats de la région, Israël y compris, de vivre à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, il demande aussi à Israël de reconnaître au peuple palestinien le droit de retourner dans sa patrie, le droit à l'autodétermination et le droit de créer un Etat indépendant et souverain qui lui soit propre sur la base de la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres résolutions pertinentes. En outre, le Kenya demande à Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967, estimant que c'est la seule façon d'arriver à une solution juste et durable de la crise du Moyen-Orient.

Pour le Kenya, l'Organisation de libération de la Palestine est le seul représentant légitime du peuple palestinien. En conséquence, nous sommes heureux que le Conseil national palestinien réuni récemment à Alger ait accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous y voyons une

M. Okeyo (Kenya)

étape décisive pour la solution de la question de Palestine et nous prions instamment la communauté internationale de saisir cette occasion pour promouvoir la recherche d'une solution juste et durable. A cet égard, nous estimons que le moment est venu de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

Enfin, je voudrais dire quelques mots d'un autre grave sujet de préoccupation pour ma délégation : la situation dangereuse et explosive qui règne au Liban. Le Kenya condamne énergiquement l'occupation du territoire libanais par Israël ainsi que les actes d'agression injustifiés perpétrés par Israël contre la population libanaise. Nous appuyons pleinement les résolutions 425 (1978), 426 (1978), 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité qui, toutes, exigent le retrait immédiat des troupes israéliennes du territoire libanais ainsi que le plein respect de l'intégrité territoriale du Liban et de son droit à exercer sa souveraineté à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Mme RASI (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Les Nations Unies ont fait des efforts soutenus et fructueux pour résoudre un certain nombre de problèmes internationaux dans différentes parties du monde. Cette année, des progrès ont été enregistrés sur des questions de sécurité régionale, que les Etats Membres n'auraient guère cru possibles il y a seulement un an. Malheureusement, un problème majeur, la question du Moyen-Orient, ne semble pas avoir suivi cette évolution encourageante et il faut maintenant accorder une attention toute particulière à ce conflit non résolu.

La situation au Moyen-Orient reste l'une des menaces les plus persistantes à la paix et à la sécurité internationales. Il est évident depuis longtemps que l'on ne pourra parvenir à une solution d'ensemble et durable que sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et de la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination nationale.

Un règlement durable n'interviendra que grâce à des négociations. L'acquisition de territoires par la force est inadmissible et par conséquent Israël doit se retirer des territoires qu'il occupe depuis 1967. L'un des principaux obstacles au règlement global est la série d'actes illégaux commis par Israël dans ces territoires occupés. Israël poursuit sa politique de colonies de peuplement, étend sa juridiction aux hauteurs du Golan et persiste à promulguer des lois pour changer le statut de la ville de Jerusalem. Le Conseil de sécurité n'a pas reconnu ces lois et, cette année, la Finlande s'associe de nouveau à la communauté internationale pour les rejeter. Dans le cadre d'un règlement global, il est également crucial de garantir que tous les Etats de la région, y compris Israël, ont le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, à l'abri de la menace ou de l'agression.

Le soulèvement palestinien dans les territoires occupés prouve à l'évidence que la question de Palestine demeure le problème clef du conflit au Moyen-Orient. Le désaccord entre les Arabes et les Israéliens sur le problème palestinien rappelle quotidiennement de manière tragique à la communauté internationale qu'il existe une plaie ouverte. Il ne saurait y avoir de solution durable aux troubles du Moyen-Orient tant que ce problème restera sans solution. Nous avons suivi avec une vive inquiétude la grave détérioration de la situation dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de Gaza. Le soulèvement palestinien, qui a

Mme Rasi (Finlande)

commencé il y a un an, reflète clairement le désarroi d'une population contrainte de vivre sous l'occupation depuis plus de 20 ans, sans perspectives politiques.

Nous sommes tous conscients de la complexité du problème du Moyen-Orient et de la difficulté de le résoudre. Toutefois, ne serait-il pas préférable de parvenir à un règlement qui prenne en considération les principales préoccupations de toutes les parties, plutôt que de rester dans une impasse génératrice de souffrances pour tous les habitants de la région, décennie après décennie? Nous invitons tout le monde, y compris les parties directement intéressées, à examiner très sérieusement les moyens pacifiques susceptibles de sortir de cette situation intolérable. Une évolution se dessine dans ce domaine. Il faut encourager les Palestiniens et les Israéliens à amorcer un dialogue susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le Moyen-Orient. La communauté des nations partage la conviction qu'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies permettrait de surmonter les problèmes et les obstacles qui entravent la solution juste et durable du conflit. Toutes les parties au conflit devraient être représentées dans les négociations et ceci bien entendu présuppose le droit des Palestiniens et de l'Organisation de libération de la Palestine, en tant que leur principal représentant, de participer aux négociations sur leur propre avenir dans le cadre d'une solution d'ensemble au conflit.

Le Gouvernement de la Finlande a pris note avec satisfaction de la position adoptée par le Conseil national palestinien au cours de sa réunion à Alger, qui préconise la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Cela correspond à la position adoptée par le Gouvernement de la Finlande au sujet des bases d'une solution de la question du Moyen-Orient. A notre avis, la reconnaissance mutuelle des droits d'Israël et des Palestiniens constitue une condition préalable à une solution pacifique et juste des problèmes du Moyen-Orient. Ceci implique d'une part le droit d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et, de l'autre, le droit à l'autodétermination nationale des Palestiniens, y compris le droit à l'Etat.

Un accord sur l'établissement d'un Etat palestinien, y compris les questions de territoire et de frontières, doit être conclu lors d'une conférence de paix, ou entre les parties concernées elles-mêmes.

Mme Rasi (Finlande)

L'acceptation par les Palestiniens des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies en tant que base de négociations est une décision politique importante. Elle offre de nouvelles possibilités de dialogue constructif entre les parties au problème du Moyen-Orient et fait progresser l'idée de la convocation d'une conférence internationale. Nous espérons qu'on ne laissera pas échapper cette occasion. Nous lançons un vigoureux appel à toutes les parties à ce sujet.

Année après année, le Liban reste victime des problèmes fondamentaux du conflit au Moyen-Orient. L'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du Liban doivent être respectées et l'unité du pays garantie. Toutes les troupes étrangères doivent se retirer et l'autorité libanaise sur le territoire libanais doit être rétablie le plus rapidement possible. La Finlande lance une fois de plus un appel à toutes les parties au Liban pour qu'elles renoncent à la violence.

Conformément à sa politique de neutralité, la Finlande adopte une position équilibrée et conciliatrice sur les différentes questions sujettes à controverse du conflit au Moyen-Orient. La Finlande entretient de bonnes relations avec toutes les nations concernées, y compris les parties les plus intéressées. Nous avons la ferme intention de poursuivre cette politique, qui nous a permis de garder la confiance de toutes les parties au conflit du Moyen-Orient.

La contribution notable que la Finlande a dès le début apportée et continue d'apporter aux activités de maintien de la paix des Nations Unies dans la région est un exemple des services pacifiques que fournit la Finlande, qui participe à toutes les activités de maintien de la paix des Nations Unies en cours au Moyen-Orient : la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Nous estimons que les opérations de maintien de la paix constituent un élément essentiel des services fournis par les Nations Unies dans leur appui à l'action menée en vue d'une solution pacifique du conflit.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : La Pologne suit l'évolution de la situation au Moyen-Orient avec la plus grande préoccupation. La communauté internationale reconnaît depuis longtemps que la question de Palestine est la cause fondamentale du conflit du Moyen-Orient. L'Assemblée générale, exprimant les sentiments des Etats Membres, a réaffirmé avec beaucoup de force dans de nombreuses résolutions qu'une paix juste et durable dans la région ne sera réalisée tant que le peuple palestinien n'exercera pas pleinement ses droits inaliénables et qu'Israël ne se retirera pas de tous les territoires arabes occupés.

Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à l'émergence d'une atmosphère plus propice au règlement pacifique de conflits armés régionaux. Et pourtant, les effets bénéfiques de l'amélioration de la situation internationale ne se font pas encore sentir dans le conflit arabo-israélien, qui demeure, comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport relatif à cette question de l'ordre du jour, "l'un des plus tragiques et l'un des plus dangereux dans le monde". (A/43/691, par. 7)

La situation au Moyen-Orient s'est, en fait, considérablement détériorée au cours de l'année écoulée à la suite du maintien de l'occupation des territoires arabes par Israël, de son déni des droits nationaux du peuple palestinien et de ses politiques de répression. Le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/43/694) indique que la violence et la répression ont atteint leur niveau le plus élevé depuis les 21 ans que dure l'occupation. Le Gouvernement israélien a continué à appliquer une politique générale similaire à celle des années précédentes et il a adopté plusieurs mesures en vue d'établir des colonies de peuplement, de procéder à des expropriations, de transférer des citoyens israéliens dans les territoires occupés et d'encourager, directement ou indirectement, la population palestinienne à quitter leur patrie. Le rapport indique que les mesures restrictives prises à l'encontre de la population civile, ont contribué à la détérioration de la situation, ce qui a abouti au soulèvement palestinien. Ce point de vue est partagé et confirmé par le Secrétaire général, qui déclare dans son rapport exhaustif portant sur tous les aspects de la situation au Moyen-Orient que

"l'intifada est le résultat direct de l'impasse dans laquelle se trouve la recherche d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien". (A/43/867, par. 32)

M. Noworyta (Pologne)

Le soulèvement palestinien confirme la détermination du peuple palestinien de résister à la domination et à l'occupation israéliennes et témoigne de sa détermination d'exercer ses droits nationaux.

Les justes aspirations du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance ont trouvé leur expression dans la déclaration d'indépendance adoptée, le 15 novembre 1988, lors de la réunion du Conseil national palestinien à Alger.

La Pologne s'est félicitée de la proclamation de l'Etat palestinien considérant la déclaration d'indépendance en tant qu'étape historique vers la réalisation des justes aspirations du peuple palestinien. Une fois les autorités étatiques mises en place, nous coopérerons avec elles conformément au droit international.

L'affirmation par le Conseil national palestinien de la nécessité de convoquer la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies et la garantie des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, et avant tout de leur droit à l'autodétermination, contribueront à promouvoir le processus et la réalisation d'une paix durable au Moyen-Orient garantissant à tous les Etats de la région la sécurité et les conditions d'un développement pacifique.

Cette approche réaliste exige une réponse appropriée et constructive de la part des autres parties intéressées. Le refus d'accorder un visa à Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ne va pas dans ce sens. Outre que cette décision est incompatible avec les obligations du pays hôte aux termes de l'accord de Siège, elle est susceptible, comme l'a indiqué à juste titre le Secrétaire général, le 27 septembre, de compliquer et de rendre plus difficiles encore les débats sur la question de Palestine et sur la situation au Moyen-Orient au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Depuis plus de 40 ans, les Nations Unies cherchent à résoudre le conflit du Moyen-Orient. En dépit des nombreuses résolutions adoptées tant par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale et des efforts constants de la communauté internationale, l'objectif de paix dans la région nous échappe encore. Par conséquent, la recherche d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient doit se poursuivre de toute urgence.

M. Noworyta (Pologne)

Il est encourageant de constater qu'un large accord s'est dégagé sur les éléments qui doivent être inclus dans un règlement global du conflit arabo-israélien. Lorsqu'il a pris la parole au Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le 14 janvier 1988, le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, a indiqué que ces éléments étaient les suivants : le retrait des forces israéliennes des territoires occupés depuis 1967, le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats dans la région et de leur droit à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; enfin une solution satisfaisante du problème palestinien, fondée sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination.

Seul un règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien sur la base des résolutions des Nations Unies et sous les auspices de l'Organisation pourra garantir les intérêts vitaux de tous les peuples et Etats de la région, ainsi que les intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

Chaque jour qui passe, la convocation d'une conférence internationale de paix conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale fait l'objet d'un soutien accru et est reconnue comme le seul moyen réaliste de régler politiquement le conflit arabo-israélien et la question de Palestine, qui est au coeur de ce conflit. Cet appui a été constamment accordé par les pays socialistes et est reflété également dans la position adoptée par le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté européenne, les pays nordiques et autres.

Malheureusement, comme cela ressort très clairement du rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient :

"Il subsiste des divergences profondes et bien connues sur la nature de ce cadre international de négociation, sur les pouvoirs à lui confier, sur les critères de convocation et sur les participants. On voit donc à l'évidence qu'il reste beaucoup à faire et qu'il faudra que les positions évoluent si l'on veut instituer un processus de négociation internationale acceptable pour tous." (A/43/691, p. 8)

L'histoire du conflit arabo-israélien prouve amplement que des solutions partielles et fragmentaires - et qui plus est toutes les tentatives d'imposer une solution unilatérale au conflit - ne permettront pas de mettre un terme à ce

M. Noworyta (Pologne)

tragique conflit. La position de la Pologne sur le règlement du conflit du Moyen-Orient est généralement connue, et nous l'avons exprimée à plusieurs reprises. Elle découle de la conviction que seul un règlement global basé sur l'équilibre des intérêts et une sécurité égale pour toutes les parties, qui tiendrait pleinement compte des intérêts légitimes du peuple palestinien, y compris l'autodétermination, ouvre les meilleures perspectives d'une paix juste et durable qui garantirait à tous les pays de la région, y compris le peuple d'Israël, une existence et un développement sûrs à l'intérieur de frontières internationales reconnues.

M. Noworyta (Pologne)

Une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et des parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, serait le meilleur moyen de parvenir à un tel règlement. L'amélioration de la situation internationale doit être pour nous l'occasion de redoubler d'efforts afin de permettre la convocation d'une telle conférence. Nous appuyons les efforts du Secrétaire général destinés à faciliter la tenue d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Nous prenons note de son intention de poursuivre l'examen de cette question dans le cadre du Conseil de sécurité qui, en la matière, a une responsabilité importante et historiquement reconnue.

La Pologne est disposée à contribuer à la recherche des conditions permettant l'instauration d'un processus de paix au Moyen-Orient. La participation de mon pays à la force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) traduit concrètement cette position.

M. DOST (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Il est universellement reconnu que la situation explosive au Moyen-Orient, qui s'est d'ores et déjà traduite par plusieurs conflits armés et une instabilité persistante dans la région, est due à un seul facteur. Ce facteur unique est, en fait, la politique d'agression, d'occupation et d'expansion constante menée par Israël. C'est Israël qui a toujours opté pour la voie de l'affrontement avec les nations arabes, en commençant par usurper, au moyen de la force, la terre, les foyers et les droits du peuple arabe palestinien et par occuper son pays en recourant aux armes. Cet état de fait a provoqué des souffrances indicibles aux Palestiniens dispersés dans le monde en tant que réfugiés ainsi qu'au peuple palestinien et autres peuples arabes vivant sous l'occupation israélienne.

Il est donc évident que la seule solution au problème du Moyen-Orient passe par un changement radical de la politique d'Israël. Seul le renoncement d'Israël à sa politique destructrice d'agression, d'occupation et d'annexion contre ses voisins arabes peut amener à un règlement juste, pacifique et durable au Moyen-Orient. Les pays arabes du Moyen-Orient, dans de nombreuses décisions collectives, notamment celle de Fez, réitérée à maintes reprises, ont proposé une alternative à l'état de conflit qui, pendant des décennies, a constamment sévi dans la région, et a été source de guerre, d'effusions de sang, de bouleversement et de déni des droits de l'homme aux victimes de l'agression israélienne.

M. Dost (Afghanistan)

Jusqu'à présent, la réaction d'Israël a été de poursuivre avec entêtement et intransigeance sa politique de main de fer dans les territoires palestiniens et autres terres arabes occupées, entravant les efforts internationaux de paix au Moyen-Orient. Le retrait rapide, total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres terres arabes occupées, y compris Jérusalem et les hauteurs syriennes du Golan ainsi que le rétablissement total des droits du peuple palestinien, notamment son droit de retourner dans sa patrie et d'y établir un Etat palestinien indépendant et libre, sont à la base d'une paix durable au Moyen-Orient.

A cet égard, je voudrais féliciter chaleureusement le peuple palestinien frère et son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, pour la déclaration historique du 15 novembre 1988 relative à la création de l'Etat de Palestine. Le Gouvernement de la République d'Afghanistan a reconnu l'Etat de Palestine. Nous lui exprimons notre entière solidarité et notre appui dans la lutte qu'il mène légitimement et avec honneur pour obtenir ses droits nationaux et réaliser ses aspirations. Nous nous félicitons également du Communiqué politique adopté par le Conseil national de la Palestine, à Alger, le 15 novembre 1988, qui constitue une initiative politique courageuse. Ce communiqué offre une occasion réellement historique de résoudre la situation au Moyen-Orient et de régler la question de la Palestine qui en est l'essence même. La paix et la sécurité internationales imposent que cette occasion unique ne soit pas perdue.

Le soulèvement héroïque du peuple palestinien dans la Palestine occupée a démontré amplement l'inanité de la politique de la main de fer pratiquée par Israël. Ce soulèvement, qui a continué malgré l'assassinat de jeunes, de femmes et d'enfants palestiniens livrés aux forces d'occupation répressives israéliennes est une réaction à l'occupation illégale de sa terre par suite de l'agression israélienne de même qu'à une longue liste de mesures répressives et de brutalités à son encontre. Cette liste comprend des actes déplorables tels que le châtiment collectif, la destruction d'habitations en présence même de leurs occupants, la déportation, l'expulsion forcée des habitants de terres confisquées pour créer des colonies de peuplement israéliennes illégales, l'expropriation, l'assassinat et la violence pratiqués à l'encontre d'une population sans défense et sans armes, au mépris total des droits de l'homme fondamentaux du peuple palestinien.

Israël continue d'occuper illégalement le territoire syrien des hauteurs du Golan, imposant à ses habitants des mesures dont le but est de détruire leurs

M. Dost (Afghanistan)

racines nationales, culturelles et historiques et leur identité arabe syrienne. Nous condamnons les tentatives de la puissance occupante destinées à modifier la structure démographique, socio-économique du territoire syrien occupé des hauteurs du Golan. La politique de création de colonies de peuplement israéliennes dans les hauteurs du Golan et sur les terres palestiniennes est déplorable et considérée comme sans base légale par la communauté internationale.

A cet égard, je tiens à réitérer l'entière solidarité du peuple et du Gouvernement de la République de l'Afghanistan à la Syrie fraternelle, dans sa juste cause, c'est-à-dire la libération des hauteurs du Golan syrien. Un retrait inconditionnel des forces d'occupation israéliennes du Golan est la seule solution à ce problème.

La situation au Liban a été aggravée par l'occupation continue de certaines parties de ses terres par Israël. Les bombardements aériens et navals ainsi que d'autres actes perpétrés par Israël contre ce pays constituent une violation flagrante de la souveraineté d'un Liban indépendant et ont été condamnés par l'Organisation et par d'autres instances internationales. Nous déplorons les massacres et les mesures répressives d'Israël contre des camps de réfugiés palestiniens dans le territoire du Liban. Israël doit se retirer du Sud-Liban; la pleine souveraineté et l'intégrité territoriale de la République du Liban doivent être garanties.

La convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, appuyée par l'Assemblée, demeure le seul moyen pratique d'assurer une paix juste, viable et durable au Moyen-Orient. Pour que cette conférence porte ses fruits, il est indispensable d'assurer la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties concernées, y compris l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien. La conférence devrait garantir un retrait total et inconditionnel des forces d'occupation israéliennes de toutes les terres palestiniennes et autres terres arabes occupées et le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au statut de nation. Il est regrettable que seul Israël ait créé un obstacle à la convocation de cette conférence.

Pour terminer, je voudrais renouveler, une fois encore, l'entière solidarité du peuple et du Gouvernement de la République d'Afghanistan avec le peuple palestinien et autres peuples arabes dans leur lutte héroïque et juste pour la libération de leur terre et le rétablissement de leurs droits. Nous continuerons de les appuyer jusqu'à ce que la paix et la justice règnent au Moyen-Orient.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE : RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION (PARTIE II) (A/43/918/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de la Partie II de son rapport (A/43/918/Add.1).

Le projet de résolution, intitulé "Programme spécial d'assistance au Soudan" a été adopté par la Deuxième Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale veut faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 43/52).

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE : RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION (A/43/905)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport (A/43/905).

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée veut faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 43/53).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. VRAILAS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je voudrais exprimer notre profonde satisfaction à l'occasion de l'adoption de la résolution intitulée "Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures".

Je saisis cette occasion pour insister sur l'intérêt profond que porte la communauté à la protection de l'environnement, comme cela a été souligné au plus haut niveau à la réunion récente des chefs d'Etat ou de gouvernement à Rhodes. Il en va particulièrement de même pour la question de l'évolution du climat. La ratification du Protocole de Montréal par la plupart des Etats membres de la Communauté économique européenne est un exemple de l'importance que nous attachons à ce problème. Qui plus est, la Commission de la Communauté européenne a préparé un rapport sur la question du climat, qui sera examiné par le Conseil des ministres

M. Vrailas (Grèce)

incessamment. Ce rapport contient un certain nombre de recommandations sur la manière efficace de combattre l'effet de serre, touchant, entre autres, la question de l'assistance aux pays en développement dans leurs efforts pour faire face aux problèmes qui en découlent.

Je souligne également qu'un certain nombre d'Etats membres de la Communauté européenne ont pris des initiatives concernant la question du climat. D'autres initiatives ont également été annoncées récemment à cet égard.

En résumé, je tiens à assurer l'Assemblée que la Communauté européenne et ses Etats membres attendent avec intérêt la discussion sur la question de l'évolution du climat à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

M. BORG OLIVIER (Malte) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement de Malte, je souhaite adresser mes remerciements à toutes les délégations représentées à l'Assemblée pour l'appui apporté à l'importante résolution qui vient d'être adoptée.

Juste avant l'ouverture de la présente session, le Gouvernement de Malte a alerté la communauté internationale, représentée aux Nations Unies, devant la menace sérieuse qui pèse sur notre climat à la suite d'activités humaines. Nous avons demandé à l'Assemblée générale d'inclure dans son ordre du jour un point sur la sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité, pour qu'une attention urgente puisse être accordée à une question qui touche l'humanité tout entière et dont les implications graves et profondes exigent que des mesures immédiates soient prises pour protéger le climat mondial pour les générations présentes et futures.

La réponse de la communauté internationale a été des plus encourageantes. Très rapidement, Malte a reçu l'appui enthousiaste de tous les pays à son noble objectif, ce qui a permis à l'Assemblée d'obtenir un consensus sur cette question fort importante.

C'est un moment de grande fierté non seulement pour le peuple de Malte, mais pour tous les habitants de notre planète. C'est un jalon important qui témoigne de la volonté de la communauté internationale de réagir de manière responsable devant l'évidence croissante que la vie sur Terre peut être menacée si des mesures correctives ne sont pas prises. Nous estimons que la résolution qui vient d'être adoptée est une première étape importante qui devrait conduire à une action collective efficace pour la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures.

M. Borg Olivier (Malte)

Nous sommes tous ici attachés aux objectifs, buts et principes consacrés dans la résolution. Nous avons maintenant la responsabilité, individuellement et collectivement, de veiller à ce que la résolution soit pleinement et globalement appliquée. Pour ce faire, nous comptons sur la participation active de tous les pays au travail important du Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat et sur le plein appui et la coopération des organisations du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé notre examen du point 148 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.